MINISTÈRE

DE L'ÉDUCATION NATIONAL

DIRECTION

DE L'ARCHITECTURE.

MONUMENTS HISTORIQUES.

Configuration to the

BÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927 et la loi du 27 août 1941;

La commission supérieure des monuments historiques entendue;

ARRÊTE:

ARTICLE P	REMIER.
-----------	---------

. ř, .	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	se de Pl	our from	4	Est of		·
•••••• •••••	Ir. FETT	.seuer.	IEL(BUF	3.			
	in and later		v Mallinka	· Torresson		15 -5 4	
	i sarisi Kanan			7			
() () ()	 	à le Co	fact.				
·	storiques.	nscrit e su	r l'inventa	* **		ire des	

ARTICLE 2.

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

ARTICLE 3.

Il préfe	sera ecture	not	ifié a mai	u p re de	réfe e la	t du	dépa mune	artem d 🚗	ent,	pour	les	archives	de la
	* i.												
	·	1,							,			•••••	
		···········		•••••••									

Pour ampliation:
Le Chef du Bureau des Travaux
et Classements,

fel heredikai

M:

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le22 Septembro 1954.

Pour le Ministre, par Délégation Le Directeur Général de l'Architecture - signé : R. PERCHET

T. S. V. P.

Département :
EURE

Commune :
PREY

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 28/07/2017
(fuseau horaire de Paris)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : EVREUX

Hôtel des impôts 11 rue Georges
POLITZER 27021
27021 EVREUX
tél. 02-32-23-31-32 -fax 02-32-23-31-40
cdif.evreux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

